

OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DEUX OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 26 septembre, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,
M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, M. BOISCO,
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. ZAMBUJO, M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,
Mme CHRISTIN, Mme JACQUET-LEGER et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. WILLIOT	à	Mme CAMPAGNE
M. FABRE	à	M. PURGAL
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. LAMARCHE	à	M. PONCHEL
M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 02 octobre 2025
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - DL2025-123 - DE
Publiée le 08 octobre 2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/123 du 2 octobre 2025

OBJET : (031) ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-21, L 2121-29, L 2122-10, L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-21,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 03 juillet 2020,

Vu la délibération N° 2020/29 du 03 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération N° 2020/30 du 03 juillet 2020 portant élection des Adjointes au Maire,

Vu la démission de Monsieur Laurent GORZA de son poste d'Adjoint au Maire,

Vu l'acceptation de la démission du Sous préfet d'Argenteuil, en date du 25 septembre 2025,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de l'Adjoint démissionnaire,

Considérant que le principe de la parité de groupe doit être respecté.

Considérant que le nouvel Adjoint occupera dans l'ordre du tableau des Adjointes le dernier rang.

Où l'exposé du Maire

Vu la ou les candidature(s) de Monsieur ou Messieurs

Il est procédé à l'élection du nouvel Adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- nombre de bulletins : 33
- bulletins nuls ou blancs : 1
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue (1^{er} tour) : 17

Ont obtenu :

- M. BOISCO Maxime, 23 voix (*Vingt-trois* voix)
- M. GORZA Laurent, 2 voix (*Deux* voix)
- Mme HELT Liliane, 7 voix (*Sept* voix)

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Monsieur **BOISCO Maxime** est élu, Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

Article 2 : Le nouvel Adjoint occupera le dernier rang dans l'ordre du tableau des Adjointes.

Article 3 : le tableau d'ordre des Adjointes est fixé comme suit :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2025/123 du 2 octobre 2025

Fonction	Qualité (M.ou Mme)	NOM & PRENOM
Maire	M.	JAMET Bernard
1 ^{er} Adjoint	M.	WILLIOT Claude
2 ^{ème} Adjoint	Mme	TROUZIER – EVEQUE Laurence
3 ^{ème} Adjoint	Mme	ABDELOUHAB Nasséra
4 ^{ème} Adjoint	M.	PORTIER Daniel
5 ^{ème} Adjoint	Mme	CAMPAGNE Séverine
6 ^{ème} Adjoint	M.	PURGAL Frédéric
7 ^{ème} Adjoint	Mme	BRULE Marie-Claude
8 ^{ème} Adjoint	Mme	CAPBLANC Nathalie
9 ^{ème} Adjoint	M.	FABRE François
10 ^{ème} Adjoint	M.	BOISCO Maxime

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Paris



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Liliane HELT

Conseillère municipale
déléguée aux collectifs citoyens
autour du développement durable